

Procès verbal du second conseil d'école  
Groupe scolaire Emile Joulain  
Lundi 28 février 2022  
18h30-20h30

Personnes présentes : Mme Le Bris-Voinot (maire déléguée en charge des affaires scolaires), Cécile Fleury (directrice de l'école)

**Pour les représentants de parents d'élèves :**

M Gildas OLLIVIER, M Arnaud SAVIDAN, Mme Amandine BRETONNIER, Mme Fanny GUILBAUD-THUAULT, Mme Marion LAMBOLEY DUVAL.

**Pour l'équipe pédagogique** : Magali Sécher (CE2-CM1), Maryline Audureau (CP-CE1), Marie Lécrivain (GS-CP), Blanca Turpin (CE2-CM1), Sandrine Grall (CE1-CE2), Christelle Léciagueçahar (TPS-PS), Adeline Taveau (CM2).

**Personnes excusées** : Mme Coudron (Inspectrice de l'Education Nationale), Monsieur Eric Godin (Maire de Rives du Loir en Anjou), Manie Godin (ATSEM), Estelle Payraudeau (ATSEM), Marie Bénetti (ATSEM), Mélanie Morel (MS-GS et CP-CE1), Monsieur Rémy Guillemain (DDEN) Mme Aline MICHALINKO, Mme Aurélie CHARTON, Mme Sophie BOTTIER.

Secrétaire de séance : Mme Bretonnier

ORDRE DU JOUR

- 1- Projet d'école
- 2- Inscriptions année prochaine – prévisions effectifs
- 3 - Budget municipal de fonctionnement
- 4 - Investissements et travaux
- 5 – Situation sanitaire
- 6 - Questions des parents d'élèves

## **1- Projet d'école**

Cette année est la troisième année de mise en œuvre du projet d'école. Lors de l'élaboration du projet d'école l'année dernière, nous nous sommes fixées un certain nombre d'objectifs et notamment le travail sur la liaison inter-cycle et la participation aux projets culturels proposés par l'Inspection Académique. Si le travail sur la liaison inter-cycle est toujours mis à mal par le protocole et la situation sanitaire, les projets culturels prévus ont pu être programmés et quasiment tous se tenir. L'équipe enseignante a d'ailleurs choisi de faire travailler l'ensemble des élèves de l'école autour d'un projet chorale en partenariat avec l'association Rivéenne de musique Amusil. La cheffe de cœur Amélie Lucas propose aux élèves une séance hebdomadaire de 45 minutes par classe.

L'équipe enseignante a choisi de travailler sur le thème de l'écologie et le choix des chansons a été fait en ce sens. Un spectacle d'une heure sera présenté aux familles Salle Hervé Bazin le vendredi 24 juin. La fête de l'école avec son repas et ses stands organisés par l'APE se tiendra également ce soir là.

## **2- Inscriptions année prochaine – prévisions effectifs**

L'école compte cette année 26 CM2 qui nous quitteront l'année prochaine. Voici les inscriptions déjà enregistrées par la mairie pour cette année.

13 enfants de 2019

2 enfants de 2017

1 enfant de 2015

1 enfant de 2014

Toutes les inscriptions ne sont pas encore faites.

PS : 18 (inscriptions à ce jour)

MS : 17

GS : 15

CP : 22

CE1 : 25

CE2 : 26

CM1 : 30

CM2 : 30

Les effectifs avec ces prévisions resteraient donc relativement stables (en légère baisse) par rapport à cette année scolaire.

Des constructions sont prévues sur la commune de Soucelles et doivent commencer en 2022.

## **3 – Budget municipal de fonctionnement et classes découvertes**

Si les règles budgétaires mises en place en 2020 par la mairie de Rives du Loir en Anjou restent les mêmes, le budget de fonctionnement de l'école est construit sur la base des effectifs de l'école au premier janvier 2022 soit 196 élèves.

La somme de 40€ est attribuée par enfant, et le budget fournitures s'élèvera alors cette année à 7840€ pour la commune. La somme de 25€ par enfant soit 4900€ doit être versée à l'association des parents d'élèves au titre des sorties pédagogiques et classes découvertes. Un budget supplémentaire de 1200€ est également accordé à l'école pour l'achat des fournitures concernant les premiers soins, des livres et du matériel pour la cour de récréation.

La municipalité se chargera également de payer les dépenses liées à l'activité piscine qui pour cette année scolaire concerne 26 élèves de CP et 24 élèves de CE1. Le coût des transports lié à cette activité correspond à 2090€ et si les tarifs restent inchangés le coût des entrées piscine sera approximativement de 2010€.

## **4 – Investissements et travaux**

Pour cette année 2022, l'équipe enseignante a demandé en investissements la dotation d'un vidéoprojecteur pour équiper la classe de PS-MS. Ainsi, toutes les classes seraient équipées de vidéoprojecteurs. L'équipe enseignante a également choisi d'investir dans du matériel pédagogique pour les classes élémentaires. Ce matériel, qui est déjà utilisé dans les classes maternelles et qui se décline pour les classes élémentaires permettra la mise en place d'ateliers autonomes dans les classes. Le fait que les supports de jeux soient connus par les élèves dès la maternelle et ensuite puissent être utilisés avec un support adapté en fonction de la classe d'élémentaire paraît particulièrement intéressant à l'équipe enseignante.

Les professeurs ont également choisi d'investir dans du matériel permettant de travailler sur la fluence de lecture, c'est-à-dire la capacité à lire avec aisance, rapidement, sans erreurs et avec une intonation adaptée. C'est une compétence cruciale qui permet de lire sans effort, favorisant ainsi l'accès à la compréhension.

Le devis pour le vidéo projecteur a été validé ce jour ainsi que l'équipement mobilier pour la classe de Marie Lécivain. Monsieur Damien Gibeau a informé la directrice ce jour qu'il ne serait pas possible de commander en investissement le matériel pédagogique demandé. En effet, les règles comptables ne permettent pas (plus) ces achats. Cela était possible jusque-là. L'équipe enseignante demande donc si la partie du budget d'investissement budgété par la mairie peut être « déplacé » en « fonctionnement pour que ces achats puissent avoir lieu. Cette règle n'était pas connue de l'équipe enseignante et les autres années, de tels achats avaient été validés par la mairie en investissement. Bien entendu pour les prochaines années, l'équipe enseignante tiendra compte de cette règle au moment des demandes.

Concernant les travaux envisagés pour les locaux de l'école, l'équipe enseignante demande que les travaux de réfection des portes et fenêtres continuent : il reste la classe de Cécile Fleury et une partie de la classe de Mme Lécivain ainsi que les fenêtres du dortoir pour l'ancien bâtiment maternelle, et toutes les classes du bâtiment élémentaire. Un problème structurel au niveau du toit de l'ancien bâtiment maternel a par ailleurs été signalé aux services techniques. L'équipe enseignante a également demandé la réfection du bac à sable de la cour maternelle.

Mme Le Bris Voinot indiquera aux membres du conseil d'école ultérieurement les chantiers décidés pour cette année.

M Savidan se questionne sur le parking des Sables indiquant de nombreux trous sont présents sur ce parking et qu'il est peu praticable. Mme Le Bris Voinot explique que cette question a déjà été posée il y a plusieurs années en conseil d'école. La commune considère que cette dépense n'est pas une priorité au vu du prix que cela représenterait. Mme Le Bris Voinot entend néanmoins qu'il puisse être amélioré. Elle va demander à ce qu'un surfacage soit fait.

## **5- Situation sanitaire**

La période de janvier à février a été très éprouvante pour les enseignantes, les familles et les élèves.

Lundi 3 janvier : un nouveau protocole annoncé le dimanche indique que les classes ne seront plus fermées mais "suspendues" le temps d'un test obligatoire dès le premier cas de covid dans une classe pour tous les élèves.

Mardi 4 janvier : 1er cas de covid chez un élève de l'école. La classe de Sandrine Grall est donc suspendue le midi. Les familles de la classe partent faire tester leurs enfants. Heureusement, un centre de dépistage est ouvert à Briollay qui facilitera (un peu) les démarches.

Mercredi 5 janvier 19h : Plusieurs autres élèves sont testés positifs. Un mail tardif est envoyé pour prévenir les familles dont les élèves sont considérés cas contacts. 4 classes supplémentaires sont concernées. Les familles doivent faire tester leurs enfants, ce qui ne sera pas chose aisée pour grand nombre d'entre elles.

Jeudi 6 janvier : le protocole subit à nouveau quelques changements : la durée de validité des tests faits par les familles est de 7 jours. Les enfants reviennent au compte-goutte dans les classes.

Lundi 10 janvier : Magali Sécher et Cécile Fleury sont destinataires d'un mail des écoles de leurs enfants cas contacts. Une des enfants de Cécile Fleury est positive. Aucun remplaçant sur la classe de MS-GS le reste de la semaine.

Mardi 11 janvier : Le protocole évolue à nouveau. Plus besoin de faire tester les enfants chez un professionnel de santé. Trois autotests suffisent.

Mercredi 12 janvier : De nouveaux cas dans la classe de Maryline Audureau et Adeline Taveau. Leurs élèves doivent, pour revenir en classe, fournir une attestation sur l'honneur que le premier autotest réalisé était bien négatif et que les deux autres seront faits à J2 et J4.

Vendredi 14 janvier : Cas de covid dans la classe de Marie Lécivain. Les enfants devront faire un autotest le lendemain matin.

La fille de Mélanie Morel est également testée positive. Un remplacement est à nouveau demandé sur la classe. Une remplaçante est prévue pour ces deux jours. Cécile Fleury est également testée positive le lundi. Pas de remplaçant sur sa classe la fin de la semaine.

Ces deux premières semaines ont donc été très "denses" et chaotiques... L'équipe enseignante prend la décision de ne plus communiquer avec les familles dans l'urgence, le soir, tard, sur une situation comme celles vécues ces deux premières semaines car cela n'est plus possible ni pour les familles ni pour les enseignantes.

Quand les enseignantes ont connaissance d'un cas qui déclenche une série d'autotests, elles préviennent maintenant les familles sur les heures "ouvrées" et les tests seront à faire ensuite, une fois que chacun sera rentré chez soi... pour essayer de faire en sorte que l'emploi du temps familial ne soit pas en permanence bousculé par ce quotidien qui est devenu ingérable.

La priorité des enseignantes a été pendant cette période de faire en sorte que les enfants présents en classe puissent l'être le plus sereinement possible.

L'école qui, jusque là, avait été assez épargnée et qui n'avait connu aucune fermeture de classe depuis le début de cette crise sanitaire, a subi de plein fouet la vague omicron. A l'école publique Emile Joulain, elle s'est traduite ainsi :

4 classes ont été fermées une semaine.

2 classes n'ont pas eu d'enseignante pendant une semaine, voire plus.

Les élèves de toutes les classes ont eu le droit à des séries de tests et autotests, parfois à plusieurs reprises, et plusieurs semaines de suite...

L'organisation n'a pas été simple. Chacun, (enseignantes, atsems, parents) a fait de son mieux, comme il-elle pouvait...

L'équipe enseignante tient à remercier les familles chaleureusement. Car aussi dure que cette période a été, leur compassion et leur soutien ont été permanents.

Une version ajustée du protocole sanitaire a été mise en ligne sur le site du ministère quelques jours avant la rentrée du 21 février. Voici les points les plus importants :

- **Passage du niveau 3 au niveau 2 du protocole sanitaire** avec notamment :

- La fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;
- La possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;
- L'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

- **Allègement des mesures liées au dépistage** :

- **A compter du 28 février**, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en population générale. Il le sera aussi en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4).
- La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les écoles. Cette mesure de simplification s'appliquera **dès la rentrée du 21 février**.

Le mardi 15 mars, une campagne de tests salivaires est organisée dans l'école.

Plusieurs familles ont fait le choix de retirer leur accord donné en novembre essentiellement car leur enfant a eu le covid depuis. Les médiateurs de Tousanticovid arriveront dans l'école dès 8h30 et procéderont au relevé par classe. Les prélèvements seront ensuite transmis au laboratoire.

Mme Guilbault-Thuault questionne les enseignantes concernant leur ressenti concernant cette période au niveau des apprentissages ?

L'équipe enseignante explique que durant cette période, beaucoup d'enfants ont été absents, au compte-goutte. (Sandrine Grall explique que depuis le 4 janvier, elle n'a jamais eu tous ses élèves présents en classe. Ce mardi 28 février, c'était le 1<sup>er</sup> jour où ses élèves étaient tous présents). Certaines classes n'ont pas eu d'enseignante pendant une semaine voire plus., le programme a été mis un peu « en pause », plus ou moins en fonction des différentes classes.

M Savidan souligne que la situation sanitaire a mis également en avant le manque d'enseignants remplaçants disponibles.

Au niveau périscolaire et cantine, Mme Le Bris Voinot explique que le protocole au niveau des écoles de Rives du Loir en Anjou est en réflexion pour être allégé, peut-être même plus que ce qui est préconisé actuellement. Des activités pourraient être à nouveau proposées sur les temps périscolaires.

## **6- Questions diverses**

Mme Le Bris Voinot explique que le Dispositif aliment'erre dont il avait été question lors du dernier conseil d'école a commencé. Un travail sur le gaspillage alimentaire est en cours. Les services civiques d'Unité ont déjà remarqué que les enfants de l'école sont déjà très sensibilisés à cette problématique. Mme Fleury explique qu'un travail est mené depuis des années dès la maternelle dans les classes à ce sujet, notamment grâce à l'intervention de l'Association Bobo Planète.

Séance levée à 19h40
----------------------